



Au Népal, Lukas Heckendorn (en bas au milieu) est parfois confronté à des manifestations (en bas à gauche) et à des barricades faites de pneus en feu (en bas à droite). En haut au milieu et à droite, des images plus pacifiques du pays (des drapeaux de prières et un temple).

Photos Lukas Heckendorn



Vivre au Népal entre les blocus routiers

Plus d'une année après la chute du roi, les grèves et les blocus routiers se poursuivent au Népal. Un environnement intéressant pour le juriste fribourgeois Lukas Heckendorn qui effectue dans ce pays des recherches sur le droit de la responsabilité civile grâce à une bourse du FNS.

Quand on vit à Katmandou, il faut toujours s'attendre à des surprises. Récemment, en rentrant de l'université, je me suis trouvé pris au milieu d'une manifestation.

D'habitude, je reste à la maison quand il y a des troubles ou j'évite les zones à risques. Lors des hausses du prix de l'essence, de larges franges de la population ont toutefois fait la grève sans préavis. Un sentiment d'insécurité m'a gagné alors que je roulais à vélo à travers des foules de piétons en évitant les barricades faites de pneus en feu et d'arbres abattus. Il ne m'est heureusement rien arrivé, mais j'ai été impressionné par la puanteur des pneus en feu et par le fait de voir les Népalais, d'ordinaire très aimables, se transformer en foule en colère.

Un vaste mouvement populaire a contraint le roi à abdiquer l'année dernière. Un processus de paix est depuis lors en cours entre les partis politiques et les rebelles maoïstes. A la mi-juin, des élections doivent permettre de nommer les membres de l'assemblée constituante. En tant que juriste occidentale, je suis souvent consulté à propos de la Constitution suisse. Au vu de l'actualité, la recherche juridique au Népal se concentre principalement sur le droit constitutionnel. Tous les milieux sont particulièrement préoccupés par la situation des droits de l'homme. Pour ma part, j'ai été choqué par les déclarations de policiers justifiant le recours à la torture.

Le Népal est doublement intéressant pour mes recherches à la « Kathmandu School of Law »: tout d'abord parce qu'il est encore peu influencé par le droit occidental, le pays ne

s'étant ouvert à l'Occident qu'il y a une cinquantaine d'années. Ce contexte me permet donc d'étudier un ordre juridique marqué par la tradition hindoue et qui en a conservé de nombreux éléments. Je peux aussi comparer ainsi les systèmes juridiques européens et asiatiques. Je suis convaincu qu'une meilleure connaissance de la pensée juridique asiatique est nécessaire dans le contexte de la globalisation. Le Népal présente par ailleurs une particularité qui me semble très intéressante: il n'y a pas de droit de la responsabilité civile. J'espère que ma recherche apportera de nouvelles approches pour le droit suisse et le droit népalais. J'aimerais étudier comment, en tenant compte des circonstances locales, il est possible d'améliorer la situation de la victime. Ce besoin est patent, en particulier ici au Népal. Il arrive par exemple qu'à la suite d'un accident de la circulation, les familles et les voisins de la victime bloquent la route et retiennent le responsable de l'accident jusqu'à ce qu'il paye une indemnité.

Les victimes de délits pénaux ne sont pas non plus toujours traitées équitablement en Suisse. Des tentatives de médiation et d'autres compléments aux procédures juridiques sont relativement récents. Au Népal en revanche, le droit en vigueur dans le pays n'est souvent pas appliqué dans les contrées reculées où les problèmes sont plutôt réglés de manière constructive par la communauté villageoise. Dans cette perspective, j'espère pouvoir trouver de nouvelles idées. ■

Propos recueillis par Helen Jaisli